LES CÉLESTINS DE PARIS. ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

PAR

FRANÇOISE ISAAC

SOURCES

Les sources essentielles de l'histoire des célestins de Paris sont assez dispersées. La plupart des documents sont conservés aux Archives nationales (série S, sous-série G° et série L principalement), à la bibliothèque de l'Arsenal et partiellement à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque Mazarine (il n'y a presque rien aux Archives de la Seine). Pour l'étude archéologique, presque tous les renseignements ont été donnés par les livres de dépenses du couvent, les obituaires et les descriptions anciennes de Paris.

INTRODUCTION

L'ORDRE DES CÉLESTINS

La fondation et les débuts de l'ordre; les célestins d'Italie. — C'est en réaction contre la décadence de l'ordre bénédictin que l'ordre des célestins, qui lui fut affilié en 1263, fut fondé par Pierre Angelieri, dit de Murrone, qui avait quitté le monastère bénédictin de Faīfoli pour devenir ermite. Les austérités qu'il imposait à son exemple ne découragèrent pas ses disciples et l'ordre était déjà bien constitué quand Pierre alla le faire confirmer par Grégoire X au concile de Lyon en 1274. Du royaume de Naples qui avait été son berceau, il s'étendit à toute l'Italie où il connut son apogée (avec quatre-vingt seize maisons) au XIV^e siècle. En effet, l'accession au trône pontifical, en 1294, du saint ermite sous le nom de Célestin V, si elle fut un échec pour l'Église, fut extrêmement profitable à l'ordre auquel le pape donna son nom et qu'il couvrit de privilèges. La canonisation du fondateur apporta à la nouvelle congrégation bénédictine un prestige supplémentaire. L'expansion en Allemagne échoua et seule la France connut une congrégation durable de célestins. L'ordre s'éteignit en Italie en 1802.

Les célestins de France. — L'ordre fut introduit en France, en 1300, par Philippe le Bel. La plupart des monastères furent fondés, au XIV^e et dans la la première moitié du xve siècle, par des rois et des princes (Charles V, Charles VI, Louis d'Orléans, etc.) et des cardinaux; ils se localisent surtout autour de Paris, au nord, à l'est et vers la vallée du Rhône, et, hors de France, en Belgique, en Savoie et dans le Comtat Venaissin. L'ordre jouit en France de privilèges; le Grand Schisme procure aux célestins français leur indépendance vis-à-vis des frères d'Italie dès 1380, mais la province de France n'est officiellement reconnue qu'en 1417. Après la période de ferveur et de prospérité morale du xve siècle, l'ordre, auquel les guerres de religion portent un grand coup, stagne au xvie siècle et décline irrémédiablement, malgré une tentative de réforme qui, menée trop rudement par le Père Campigny, fit plus de mal que de bien. La création de la commission des réguliers entraîne une suppression voulue par la majorité des religieux. Il y avait alors en France vingt et un monastères. L'essai de restauration au début du xixe siècle ne parvient pas à faire revivre les célestins dont les constitutions n'étaient plus guère adaptées à l'époque.

La règle et les constitutions. — La règle est celle de saint Benoît, que viennent compléter des constitutions éclectiques faisant de larges emprunts aux cisterciens, aux franciscains, aux grandmontains et aux camaldules. Les constitutions de saint Pierre Célestin, très confuses, durent être amendées à diverses reprises. La province de France a les siennes propres dès le xve siècle. Les traits les plus caractéristiques sont le mode de gouvernement de l'ordre : un chapitre général triennal où l'abbé et, pour la province de France, le provincial — il s'agit alors du chapitre provincial — est élu (les célestins sont les premiers moines à avoir adopté cette formule pratiquée par les franciscains); l'institution des oblats qui jouent le même rôle que les convers cisterciens, mais sont peut-être un peu mieux considérés; les grandes austérités prévues par saint Pierre Célestin : abstinence perpétuelle, jeûnes très prolongés, rudes mortifications et dures punitions corporelles.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA FONDATION ET LES DÉBUTS DU COUVENT

C'est en 1352 que les premiers célestins vinrent s'installer à Paris dans l'hôtel des Barrés que leur avait donné un bourgeois et échevin de Paris, Garnier Marcel, cousin du célèbre prévôt des marchands. Ils y furent sans doute appelés par les notaires-secrétaires du roi, qui, sollicités par l'un d'eux, Robert de Jussy, ancien novice célestin, les avaient choisis pour chapelains de la confrérie qu'ils venaient de créer.

Mais la véritable fondation eut lieu quelques années plus tard, par Charles V, dont la nouvelle résidence favorite, l'hôtel Saint-Paul, était située en face du monastère; le roi les combla alors de sa faveur et se déclara le fondateur de leur monastère.

CHAPITRE II

LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR. FONDATIONS, PRIVILÈGES, RAPPORTS AVEC LES LAÏCS ET LES ECCLÉSIASTIQUES

Fondations pieuses, cérémonies funéraires et sépultures. — Les fondations pieuses, messes, anniversaires et obits, furent nombreuses surtout jusqu'au début du xviie siècle. Leur revenu se double des droits de sépulture et des profits des cérémonies funéraires fastueuses et fréquentes à partir du xvie siècle; les inhumations furent, en effet, très nombreuses dans l'église, le cloître, le chapitre et le cimetière du monastère et d'illustres personnages furent enterrés dans les trois premiers lieux.

Les contrats par lesquels les moines assument en contrepartie les charges spirituelles requises constituent leur principale occasion de contacts avec les séculiers. Les plus durables de ces contacts furent ceux qu'ils eurent avec les notaires-secrétaires du roi.

La confrérie des notaires-secrétaires du roi. — Son association avec la confrérie des notaires-secrétaires du roi a été constamment bénéfique au couvent des célestins de Paris dont elle avait entraîné la fondation.

Les notaires-secrétaires tiennent les assises de leur confrérie dans les deux salles qu'ils possèdent dans le monastère et célèbrent leur fête annuelle de Saint-Jean-Porte-Latine dans son église où ils ont leur chapelle. Ils couvrent de bienfaits les religieux qui le leur rendent en reconnaissance et par le soin qu'ils mettent à accomplir leur devoir de prières envers eux.

Le plus grand de ces bienfaits fut sans doute l'obtention pour leurs chapelains d'une bourse en la chancellerie de France octroyée par le régent Charles en 1358; le couvent, personne morale, devient notaire lui-même et fera le soixantième quand Louis XI aura fixé à ce chiffre le nombre de ses notaires-secrétaires.

Les notaires-secrétaires eurent toujours d'excellentes relations avec les célestins qui, en tant que notaires-boursiers, jouissent des mêmes privilèges qu'eux.

Privilèges royaux, rapports avec le roi et son entourage. — Aux privilèges dont bénéficient les célestins de Paris comme notaires, Charles V et Charles VI ont ajouté d'autres privilèges, qui furent d'ailleurs étendus ensuite aux autres monastères de l'ordre. Le monastère est placé sous la sauvegarde royale, exempt de tous décimes, toutes aides et taille, droit de gabelle, péages, taxes pour les fortifications, logement de gens de guerre, ban et arrière-ban. Ses causes sont commises aux Requêtes du Palais ou au Châtelet, à sa convenance. Après Charles V, Louis d'Orléans fut le principal bienfaiteur et ami du monastère, où était son lieu de retraite. La famille d'Orléans lui témoigna toujours une grande affection, particulièrement Louis XII. Tant que les souverains résident à l'hôtel Saint-Paul ou à l'hôtel des Tournelles, ils viennent fréquemment entendre l'office dans l'église des célestins. Henri IV, quand il va voir Sully à l'Arsenal, voisin du couvent, leur rend quelquefois visite, mais, après lui, les rois se désintéressent du royal prieuré. On compte aussi des bour-

geois de Paris parmi leurs premiers bienfaiteurs. Les gens de justice eurent de bonnes et fréquentes relations avec les célestins.

Relations avec le corps de ville. — Un très long procès (1421-1548), au sujet de possessions usurpées par la ville autour de leur enclos, oppose les célestins au prévôt des marchands et aux échevins qui par ailleurs sollicitent souvent au xvie siècle, en dépit de leurs privilèges, leur participation aux frais des fortifications et emprunts demandés par le roi. Le couvent des célestins est en conséquence au rang des communautés religieuses importantes de Paris dont les procureurs ou le prieur assistent à presque toutes les assemblées générales du bureau de la ville.

C'est donc, à partir du xvie siècle essentiellement, leur richesse et les maisons dont ils sont propriétaires à Paris qui leur donnent un rôle dans la ville.

Leur action politique est nulle.

Relations avec les ecclésiastiques. — Les privilèges pontificaux maintes fois confirmés assurent aux célestins de Paris l'exemption de la juridiction de l'ordinaire et de toutes dîmes. Si la première exemption n'entraîna jamais de conflits (les relations avec l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens, quand elles existent, sont excellentes), la seconde occasionna souvent des procès. Les droits de sépulture dans leur monastère et la « canonique portion » des funérailles donnèrent lieu à une longue querelle entre les célestins et le curé de Saint-Paul.

Le monastère de Paris, considéré comme chef d'ordre de la province de France, eut de très bons rapports avec les autres prieurés de France, sinon d'Italie, car les relations entre les deux provinces furent souvent difficiles; il reçoit souvent les frères des autres couvents, ainsi que d'autres ecclésiastiques, réguliers surtout. Les célestins de Paris semblent avoir eu des liens d'amitié durable avec les chartreux de Paris.

CHAPITRE III

LA VIE INTÉRIEURE DU MONASTÈRE

L'observance de la règle. — L'observance, excellente pendant les deux premiers siècles, est encore satisfaisante au xvie, mais devient ensuite de plus en plus défectueuse.

Recrutement, vie quotidienne et organisation du couvent. — Le recrutement est assez régulier jusqu'au début du xviile siècle. On compte de quarante à quarante-cinq religieux, outre les oblats dont le nombre décroît avec le temps. La proportion des prêtres est forte, certains ayant été ordonnés avant d'être admis au couvent; d'aucuns ont déjà fait profession dans d'autres ordres (franciscains, prémontrés et jésuites surtout). Les novices viennent de tous les diocèses; ils sont d'origine souvent modeste; aucune somme n'est fixée pour permettre l'entrée dans l'ordre, mais une donation est d'usage, avant la profession, qui intervient après un an de noviciat.

Les principaux dignitaires du monastère sont : le prieur nommé par le provincial au chapitre général, le sous-prieur qui le supplée et les officiers (cellérier, dépensier, sacristain...). L'infirmier est un personnage important du fait de la place de choix accordée aux malades; le pitancier voit son rôle s'ac-

croître avec la fréquence des dîners offerts; les procureurs et les oblats jouent un très grand rôle dans la vie matérielle du couvent : si les premiers gèrent les biens du monastère, les seconds sont fort occupés à faire, ou faire faire toutes les tâches nécessaires à la bonne marche de la maison et dont ne sauraient en aucun cas se charger les religieux de chœur qui doivent se consacrer presque uniquement à la prière. Les moines sont aidés dans ces besognes par des serviteurs qui, d'abord peu nombreux, résident rarement au couvent; à mesure que le goût du confort s'accroît chez les moines et que le nombre des oblats diminue, ces derniers sont remplacés par de véritables domestiques qui ont leur dortoir dans le monastère : ils semblent toujours avoir été bien traités et convenablement payés.

Vie religieuse et intellectuelle. — Les célestins de Paris furent renommés, jusqu'au début du XVII^e siècle tout au moins, pour la ferveur et l'exactitude qu'ils mettaient à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Leur position vis-à-vis des grandes crises de la vie et de la pensée religieuse n'est pas toujours bien connue. Clémentins comme leurs protecteurs, lors du Grand Schisme, ils optent pour la solution du concile, comme Jean Gerson et Pierre d'Ailly, avec qui leur prieur, Pierre Pocquet, a des liens d'amitié. Ils sont assez peu touchés par le protestantisme, mais plus tard s'intéressent vivement au jansénisme auquel ils sont volontiers favorables.

Les célestins ont donné fort peu d'écrivains de valeur et leur réputation dépasse rarement les limites de l'ordre. L'activité intellectuelle n'est pas inexistante, mais les travaux des célestins consistent surtout en des ouvrages pieux, de mystique et de spiritualité, sans grand retentissement. Leur bibliothèque, dans la forme qu'elle prit au XVII^e siècle, est cependant assez éclectique et montre l'intérêt des religieux pour les sciences exactes, l'histoire, la géographie, les récits de voyage et l'architecture. Déjà importante, elle le devient plus encore lorsque le P. Becquet devient bibliothécaire (après 1675); comportant alors plus de dix-sept mille volumes, elle est réputée pour ses quelques manuscrits, mais surtout pour ses éditions rares et anciennes; un assez grand nombre de ses incunables ont été conservés.

Hospitalité et œuvre charitable. — L'hospitalité est généreusement pratiquée. Comme il n'y a pas d'hôtellerie, les célestins ne logent guère que des réguliers, mais offrent fréquemment des repas.

Le couvent est réputé pour l'abondance de ses aumônes; elles s'adressent surtout à des écoliers nécessiteux, aux pauvres de la paroisse Saint-Paul, à leurs serviteurs et à certains religieux. Ce sera leur argument le plus convaincant lors de l'enquête menée, en 1770, pour la réforme qui aboutit à la suppression.

DEUXIÈME PARTIE ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

CHAPITRE PREMIER

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE

Le monastère, situé au bord de la Seine, sur la rive droite, était primitivement à l'extérieur de Paris; la construction de l'enceinte de Charles V lui assure bientôt la protection de ses murs en même temps qu'elle le fait entrer dans la ville. L'installation du roi dans les hôtels de Saint-Paul et des Tournelles donne au quartier son lustre. Leur lotissement, au xvie siècle, entraîne le percement de nouvelles rues et l'édification d'immeubles de rapport. La rue de la Cerisaie, tracée en bordure nord du monastère, est la plus aristocratique. La construction de l'Arsenal qui vient enserrer, au sud et à l'est, les murs du couvent, redonne vie à cette partie de la paroisse Saint-Paul; quand la place Royale et la rue Saint-Antoine furent abandonnées pour le faubourg Saint-Germain, le quartier avoisinant l'Arsenal fut délaissé.

CHAPITRE II

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION

L'église. — La première pierre de l'église fut posée en 1365 par Charles V qui donne, en 1367, dix mille francs d'or pour achever sa construction. L'édifice fut consacré en 1370 par Guillaume II de Melun, archevêque de Sens, sous le titre de l'Annonciation; il ne subit guère de modifications par la suite, sauf des aménagements intérieurs et l'adjonction de trois chapelles : celle que fit édifier Louis d'Orléans vers 1394, la chapelle de la confrérie des dix mille martyrs, avec ses chapelles collatérales élevées par divers prélats dont le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, et Pierre de Foix, archevêque d'Aix, consacrée en 1482 par Louis de Beaumont, évêque de Paris, et, à une date indéterminée antérieure au xvie siècle, la chapelle Saint-Martin.

Philippe de Mézières, avant de se retirer au monastère en 1380, y fait bâtir une chapelle, un petit cloître et une maison.

Le cloître. — Le cloître construit au temps de Charles V est rebâti de 1539 à 1550.

Les autres bâtiments monastiques. — L'essentiel des bâtiments est construit en même temps que l'église, grâce aux libéralités de Charles V, de Louis d'Orléans, des notaires-secrétaires du roi et de divers particuliers. Des communs et de nouveaux greniers sont bâtis au xve siècle. Les dortoirs et la bibliothèque sont réédifiés en 1682.

L'infirmerie, élevée dès la fin du xive siècle, est reconstruite en 1567, puis en 1730.

Le « clos ». — Le « clos » est constitué par les premières donations faites au couvent ; il est environné de murs dès la fin du xive siècle. Les terres qui furent ensuite données aux religieux à l'extérieur du « clos » furent bientôt occupées par la ville et par le roi pour y établir le Grand et le Petit Arsenal qui, à partir du xvie siècle, enserrent étroitement le couvent.

Destinée des bâtiments après la suppression. — Lorsque l'ordre est supprimé, le monastère est successivement affecté aux cordeliers, aux sourdsmuets, à un institut médico-électrique, puis à une caserne. Cette dernière destination entraîne la destruction de la plupart des bâtiments dès 1842. En 1904, les derniers vestiges disparaîssent.

CHAPITRE III

DESCRIPTION DES BÂTIMENTS

L'église. — L'église, simple et de dimensions modestes, était couverte de charpente. Seul, son sanctuaire à abside pentagonale était voûté; elle n'a retenu l'attention que pour les belles statues de son portail (Charles V, Jeanne de Bourbon et saint Pierre Célestin) et quelques riches tombeaux (entrailles de Jeanne de Bourbon, Anne de Bourgogne, Léon de Lusignan, roi d'Arménie).

La chapelle des notaires-secrétaires du roi, qui était constituée par son sanctuaire, disparut quand le maître-autel fut reculé au fond de l'abside, vers 1608. L'aspect du chœur fut alors transformé.

Du côté méridional s'élevait la chapelle d'Orléans; elle comportait deux travées et une abside à trois pans, voûtées sur croisées d'ogive. Bien que ce fût l'une des plus belles chapelles de Paris, elle a surtout été remarquée pour les prestigieux monuments funéraires qu'elle renfermait (les trois Grâces de Germain Pilon, tout particulièrement).

Plus petite, la chapelle Saint-Marin, voûtée d'arêtes, se trouvait à l'est et dans le prolongement de la précédente; elle fut réservée au XVII^e siècle à la

famille de Rostaing qui y fit représenter ses armoiries.

La chapelle des dix mille martyrs prolongeait à l'ouest la chapelle d'Orléans dont elle avait remplacé le cimetière. Un peu plus basse que la nef de l'église, mais voûtée, elle communiquait avec elle par des arcades; elle était dotée au sud de petites chapelles collatérales. Là encore se dressaient de nombreux monuments funéraires, notamment ceux de la famille La Trémoîlle et de la famille de Gesyres.

Le cloître. — Le cloître Renaissance était l'un des plus beaux cloîtres de Paris. Ses galeries s'ouvraient sur le préau par des arcades portées par de petites colonnes corinthiennes géminées et des pilastres doriques; elles étaient couvertes d'une voûte de bois, en berceau, ornée de caissons.

Les bâtiments monastiques. — Les bâtiments étaient vastes, répartis autour de diverses cours; mais, assez disparates, ils visaient plus à la commodité qu'à l'esthétique. Les salles étaient nombreuses et il existait de nombreuses dépen-

dances, greniers et caves. Les beaux bâtiments reconstruits aux XVII^e et XVIII^e siècles offraient une noble façade; agrémentés d'une orangerie, ils prenaient vue en partie sur les très beaux jardins, plantés d'arbres, ornés de fleurs, de parterres et de pièces d'eau, qui s'étendaient derrière le monastère. Tout à fait à l'est, des vignes occupaient le reste de l'enclos. Les autres monastères célestins ont rarement des points communs : il n'y a pas d'architecture « célestine ».

TROISIÈME PARTIE

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le couvent de Paris possède un riche temporel exploité par les procureurs, les oblats et des baillis; il se compose de fiefs, de domaines où les religieux ont leurs chapelles, de fermes, de moulins, de vignes, de bois et d'étangs, de cens, de rentes, dont un certain nombre sur l'Hôtel-de-Ville, et de nombreuses maisons à Paris.

Les célestins font commerce de leurs produits et même achètent pour revendre. Jusqu'au xviie siècle, ils eurent une taverne aux portes du couvent.

De grandes fluctuations se produisent dans leurs biens. Ils vendent, achètent, échangent presque constamment, y étant souvent contraints par des procès. A partir du xv1º siècle, ils essayent de grouper leurs possessions et, au xv11º siècle, donnent la préférence aux maisons de Paris, plus facilement exploitables.

Ces possessions se trouvaient essentiellement dans une région qui correspond aux départements de Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Eure-et Loir. Ils eurent une quarantaine de maisons à Paris, localisées sur la rive droite dans le quartier Saint-Paul, le quartier Saint-Merri, le quartier des Grèves, le quartier de la Halle (avec des boutiques sous les piliers des halles) et le quartier Notre-Dame. Sur la Seine, ils possédaient une « boutique à poisson » à l'Arche-Beaufils. Malgré les guerres, la situation financière de l'institution, après une courte période initiale de dénuement, est bonne jusqu'au xvie siècle; mais ensuite la prodigalité des religieux, les frais d'entretien de leurs propriétés et une gestion assez négligente causent leur ruine; au xviiie siècle, ils sont couverts de dettes.

APPENDICES

Liste des incunables provenant de la bibliothèque des célestins conservés à la Bibliothèque Mazarine.

État des religieux à la veille de la suppression.

Liste des sépultures.

Carte des prieurés célestins de la province de France.